

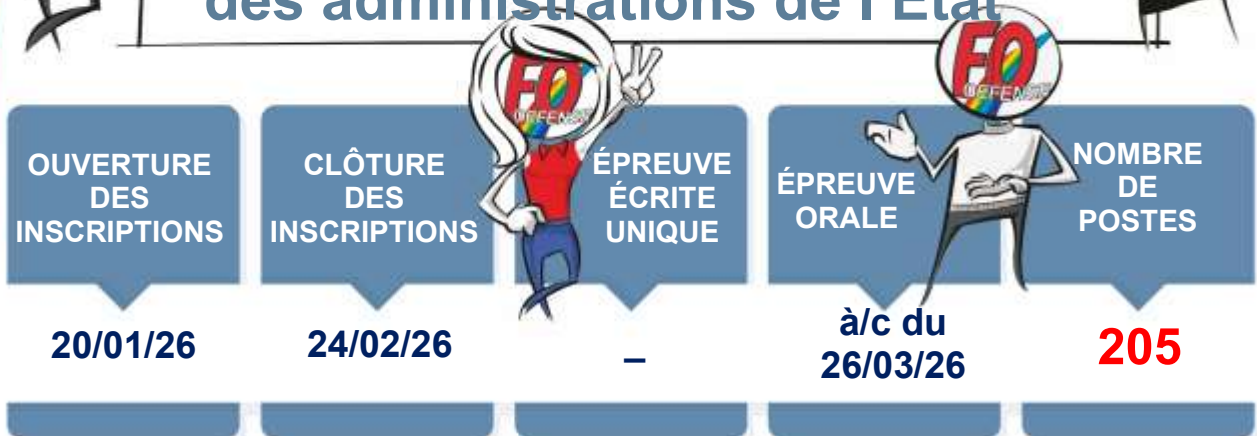


2026



RECRUTEMENTS SANS CONCOURS

Adjointes administratifs des administrations de l'État



■ Arrêté du 19 décembre 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjointes administratifs des administrations de l'État au sein du ministère des armées et des anciens combattants (JO du 21 décembre 2025)

➤ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053096241>

■ Organisation

L'organisation de ces recrutements sans concours est à la charge des Centres Ministériels de Gestion (CMG) de **Lyon, Metz, Rennes, Saint-Germain-en-Laye et de Toulon**.

Le nombre total de postes offerts est fixé à **205**, répartis comme suit :

CMG	Nombre de postes
Bordeaux	23
Lyon	16
Metz	41
Rennes	23
Saint-Germain-en-Laye	63
Toulon	39 dont 5 pour la CNMSS

- 21 postes sont, en outre, offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires et des victimes de guerre.

12 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (Art. L. 351-1 du code général de la fonction publique).



■ Modalités d'inscription

Lors de l'inscription, les candidate ou candidats choisissent le CMG auprès duquel il souhaite concourir. En cas de réussite, ils seront affectés dans le périmètre du CMG d'inscription fixé conformément au tableau ci-dessous :

Centre ministériel de gestion	Périmètre géographique et adresse postale pour le retrait et le retour des dossiers papier d'inscription
CMG de Bordeaux	09-12-16-17-19-23-24-31-32-33-40-46-47-64-65-79-81-82-86-87 CMG Bordeaux, Division ressources humaines, bureau recrutements et mobilités, section recrutement, Caserne Nansouty, 223, rue de Bègles - CS 21152 – 33068 Bordeaux Cedex.
CMG de Lyon	01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74 CMG Lyon, Division ressources humaines, bureau concours, Quartier Général Frère, BP 41 – 69998 Lyon Cedex 07.
CMG de Metz	02-08-10-21-25-39-51-52-54-55-57-58-59-62-67-68-70-71-80-88-89-90 CMG Metz, Division ressources humaines, bureau recrutement et mobilité, Section recrutement concours - Quartier de Lattre de Tassigny, BP 30001 – 57044 Metz Cedex 1.
CMG de Rennes	14-18-22-27-28-29-35-36-37-41-44-45-49-50-53-56-61-72-76-85 CMG Rennes, Division ressources humaines, bureau recrutement-mobilité, section concours et examens professionnels, boulevard Saint-Conwoïon, BP 01 - 35998 Rennes Cedex 9.
CMG de Saint Germain en Laye	60-75-77-78-91-92-93-94-95 Départements et collectivités d'outre-mer et étranger CMG St-Germain-en-Laye, Division ressources humaines, bureau mobilités et recrutements – section recrutement - Base des Loges - 8, avenue du président Kennedy, BP 40202 – 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex.
CMG de Toulon	04-05-06-11-13-30-34-48-66-83-84-2A-2B CMG Toulon, BCRM Toulon, Division ressources humaines, bureau recrutement et mobilité, section concours et examens professionnels, BP 33 - 83800 Toulon Cedex 9.

Par Internet : du **29 janvier 2026** à 10 heures, au **24 février 2026**, à 12 heures (fin des inscriptions), heure de Paris.

Le formulaire d'inscription doit être complété sur la plateforme des concours, à l'adresse suivante : <https://admissio.defense.gouv.fr>.

Cette inscription doit se faire à partir d'une adresse mail personnelle.

La candidate ou le candidat crée son compte en cliquant sur l'onglet « s'enregistrer » puis sur l'onglet « civils de la défense » pour rechercher le concours auquel elle ou il souhaite s'inscrire et procède à son inscription en ligne.

La candidate ou le candidat téléverse les pièces justificatives requises et, éventuellement, pour les personnes en situation de handicap, un certificat médical, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves, délivré par un médecin agréé et précisant les aménagements nécessaires pour passer l'épreuve sur la plateforme des concours à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 24 février 2026, date de clôture des inscriptions, avant 12 heures, heure de Paris.

Les candidates et les candidats qui ont validé leur inscription peuvent modifier les données de leur dossier directement via leur espace personnel.



Par Voie Postale : jusqu'au 13 février 2026

Les candidates et les candidats n'ayant pas accès à Internet, **peuvent demander un dossier papier d'inscription par voie postale, jusqu'au 13 février 2026**, cachet de la poste faisant foi, au bureau recrutement du CMG auprès duquel ils souhaitent s'inscrire, à l'adresse mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Pour recevoir le dossier, en retour, les candidates et candidats doivent joindre, à leur demande, une enveloppe au format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse.

Date d'envoi du dossier complet fixé au 24 février 2026, date de clôture des inscriptions, cachet de la poste faisant foi.

■ Sélection des dossiers : à compter du 30 mars 2026

La sélection des dossiers, confiée à une commission, se déroule à compter du 30 mars 2026, dans les CMG Bordeaux, de Lyon, de Metz, de Rennes, de Saint-Germain-en-Laye et de Toulon.

Les candidats et les candidates dont les dossiers sont sélectionnés, sont convoqués **à un entretien qui débute à compter du 26 mai 2026**.

Un avis de recrutement est affiché, quinze jours au moins avant la date limite de dépôt des candidatures, dans les locaux du service qui organise le recrutement. Cet avis peut être affiché dans les agences locales « France travail » situées dans le ou les départements concernés ainsi, que sur le site du ministère des armées à l'adresse suivante : <https://admissio.defense.gouv.fr> ainsi que dans un journal local.

- **Tout candidate ou candidat résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence** pour passer l'épreuve orale dans les conditions prévues par arrêté du 8 juillet 2024.
- **La demande écrite, scannée au format PDF** doit être adressée sur la plateforme des concours sur l'espace personnel, à l'adresse suivante : <https://admissio.defense.gouv.fr> ou par voie postale au CMG auprès duquel la candidate ou le candidat s'est inscrit, au plus tard le 11 mai 2026, cachet de la poste faisant foi.
- **Les lauréats et les lauréates doivent accepter l'affectation** qui leur est notifiée au moment de leur nomination en vue de leur prise de fonctions. **Ils sont réputés renoncer au bénéfice du recrutement sans concours** s'ils ne rejoignent pas leur poste dans le délai qui leur est imparti au moment de la notification d'affectation.

PARIS, le 28 décembre 2025

